



Ville de Durbuy

Extrait du CDLD

Art. L1122-13 - Par. 1^{er}. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Convocation du Conseil communal

Durbuy, le 19 avril 2022.

Avis à la population

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L1122-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous informons de la tenue d'une séance du Conseil communal de la Ville de Durbuy qui aura lieu le **lundi 2 mai 2022 à 19h30 à la salle du Conseil communal, Basse Cour à Barvaux-Sur-Ourthe.**

Le Directeur Général

Olivier BRISBOIS

Par le Collège,

Le Bourgmestre

Philippe BONTEMPS

En voici l'ordre du jour :

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2022.
2. Rapport sur les subventions en nature et qui figurent nominativement au budget, octroyées par le Collège communal pour l'année 2021.
3. Salle Mathieu De Geer - Centre Culturel - Mise en Gestion
4. Approbation d'une convention d'occupation des jardins partagés sur un terrain communal au profit de l'ASBL SOCRATES
5. ASBL BARVAUX TENNIS CLUB - Convention de prêt
6. Vente de petits matériels de voirie - déclassement - conditions
7. Régie ordinaire ADL - Compte de résultats 2012
8. Adoption du rapport annuel de rémunération - année 2022 pr 2021
9. SWDE. Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2022. Approbation des points portés à l'ordre du jour.
10. ETHIAS - Convocation à l'Assemblée générale du 05 mai 2022 - Approbation des points portés à l'ordre du jour.
11. IMIO - Convocation à l'Assemblée générale du 28 juin 2022 - Approbation des points portés à l'ordre du jour.
12. P.C.D.R. Rapport annuel. Approbation.
13. Plan Habitat Permanent. Rapport d'activités et état des lieux 2021, programme de travail 2022.
14. PCS-Rapports d'activités et financiers 2021 et modifications de plan 2022.
15. Vente de deux parcelles en 1 lot à Durbuy - Avenue Hubert Philippart - Approbation des conditions
16. IDELUX - Convention relative à la collecte des pneus usagés agricoles du type "silos"
17. Recrutement d'un chef de service pour le Service Enfance (h/f/x) - CDI temps plein - Conditions
18. Service Ouvriers - Engagement de deux ouvriers qualifiés fossoyeurs (h/f/x) - CDI temps plein - Réserve de recrutement. Conditions.
19. Recrutement d'un agent administratif pour la cellule "Marchés publics" (H/F/X) - CDI temps plein - Conditions

HUIS CLOS

21. PE. Nomination à titre définitif d'un maître de philosophie et citoyenneté (3 périodes) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED])
22. PE. Nomination à titre définitif Maître de philosophie et citoyenneté - 1 période supplémentaire - [REDACTED] (Matricule : [REDACTED])
23. PE : Nomination à titre définitif à temps plein d'une institutrice primaire : [REDACTED] (Matricule : [REDACTED])
24. PE : Nomination à titre définitif à temps plein d'une institutrice primaire : [REDACTED] (Matricule : [REDACTED])
25. P.E. Extension de Nomination à titre définitif d'un maître de philosophie et citoyenneté (1 période) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
26. PE. Extension de nomination à titre définitif d'un maître de philosophie et citoyenneté (2 périodes) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED])
27. Personnel Enseignement - Désignations - Ratification